



**PRÉFET  
DE L'ALLIER**

*Liberté  
Égalité  
Fraternité*

**Direction de la citoyenneté  
et de la légalité  
Service du conseil et du contrôle  
des collectivités territoriales  
Bureau du conseil et du contrôle de  
légalité, urbanisme**

Affaire suivie par : Elisabeth Petit  
Tél : 04 70 48 31 14  
Courriel : elisabeth.petit@allier.gouv.fr

**OBJET** : Mise en œuvre du complément de traitement indiciaire dans les établissements pour personnes âgées dépendantes (EHPAD) créés ou gérés par les collectivités territoriales et leurs établissements publics

**REF** : Note d'information n° 21-0004846-D du 31 mars 2021  
Décret 2020-1152 du 19 septembre 2020 relatif au versement du complément de traitement indiciaire à certains agents publics, modifié par le décret 2021-166 du 16 février 2021

**PJ** : 2

**CIRCULAIRE N°** : 21 /2021

Je vous transmets ci-joint la note d'information du ministère de la cohésion des territoires et des relations avec les collectivités territoriales en date du 31 mars 2021, relative aux modalités de mise en œuvre du complément de traitement indiciaire dans les établissements pour personnes âgées dépendantes (EHPAD) créés ou gérés par les collectivités territoriales et leurs établissements publics.

Cette note précise les modalités de mise en œuvre et le mode de financement du complément de traitement indiciaire ou de l'indemnité équivalente à ce complément versés aux fonctionnaires et aux agents contractuels de droit public exerçant leurs fonctions au sein des établissements considérés.

Pour le préfet et par délégation,  
La secrétaire générale,

Hélène DEMOLOMBE-TOBIE

Moulins, le 07 MAI 2021

**Le préfet**

à

Destinataires in fine